

Date de la convocation	5 avril 2023
Membres en exercice	167
Présents	64
Représentés	43



CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

n°D20230413 - 03

Objet : Recrutement d'apprentis

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;
- Vu** la loi N°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;
- Vu** la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Vu** la loi n°2016-1088 du 08 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
- Vu** le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public ;
- Considérant** que l'objectif est de permettre à des jeunes (16-30 ans) d'acquérir une formation théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement technologique et professionnel allant du C.A.P. jusqu'au diplôme d'ingénieur(e) ;
- Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour le service accueillant, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;
- Considérant** que la demande formulée en vue de conclure un contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2022/2023, en vue de la préparation d'un Bac Pro ou d'un BTS électricien ou électromécanien ;
- Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à l'accueil d'un apprenti, notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention à conclure avec le Centre de Formation correspondant.

Résultat du vote	Pour	107	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

